

## la reconnaissance d'etat


Par **naena**, le **19/05/2006** à **16:19**

salut,

j'ai une dissertation à faire en relations internationales dont le sujet est la reconnaissance d'etat.

Dans l'intro, vu que la reconnaissance d'etat consiste à reconnaître l'existence d'un nouvel etat j'ai parlé de la creation d'un etat et des 3 elements constitutifs qu'elle suppose puis definition de la reconnaissance et son importance dans les RI.

La problematique est de savoir si la reconnaissance d'etat est obligatoire, si elle a des limites et les effets qu'elle produit.

Je pense avoir trouvé un plan mais mes titres ne sont pas geniaux, notamment ceux de la deuxième partie alors si vous avez des idées   link not found. Will attempt to fix or type unknown

I/ La reconnaissance d'etat : un choix discretionnaire

a/ le principe de liberte de reconnaissance

b/ l'obligation de ne pas reconnaître

II/ La forme et les effets de la reconnaissance

a/ La forme

b/ Les effets

Par **sabine**, le **19/05/2006** à **16:54**

Qu'entends tu par "l'obligation de ne pas reconnaître"?

Sinon le reste de ton plan me semble correct.

Par **naena**, le **23/05/2006** à **15:57**

L'obligation de ne pas reconnaître c'est a dire la non reconnaissance des etats créés par la force, la doctrine stimson 1931, le gouvernement américain indique au gouvernement japonais qu'il ne saurait reconnaître l'annexion du Mandchoukouo acquise en contradiction avec les engagements souscrits au titre du pacte Briand kellog de 1928.

Ou encore en Europe dans le cadre de la conférence sur la securité et la coopération en Europe pour la reconnaissance d'un nouvel etat, il est nécessaire que celui-ci respecte certains principes du droit international, notamment l'interdiction du recours a la force ou encore le droit des peuples a disposer d'eux memes.

Mais je pense quand meme que mes titres da la seconde partie ne sont pas très evocateurs voir assez simplistes non ???

Par **sabine**, le **24/05/2006** à **10:28**

Ok j'ai compris donc pour ton I/b et pour le II il faudrait que tu reformules tes intitulés.

Par **yanos**, le **24/05/2006** à **13:43**

salut

bon d'abord, je dois dire que je n'y connais rien aux relations internationales.

Mais bon sabine a raison pour le titre de ton grand deux. Tu peux par exemple mettre : les modalités de la reconnaissance comme ca tu peux inclure les conditions et les effets.

Par **sabine**, le **24/05/2006** à **16:07**

Notre prof de droit civil nous avait dit de ne jamais mettre de "ET" dans les intitulés.

Apparemment à chaque fois on peut les éviter. Image not found or type unknown

Par **naena**, le **24/05/2006** à **17:38**

merci pour votre aide , yanos ton intitulé est très bien je vais l'utiliser et le deuxième partie donnera :

II/ Les modalités de la reconnaissance

a/ une forme libre

b/ les effets : reconnaissance constitutive ou declarative ?

Par **franckson**, le **13/06/2016** à **18:20**

salut il faut eviter de mettre les conjonctions dans tes intitulés tels que :et ;ou.mais il te propose en

II-LES EFFETS DE LA RECONNAISSANCE D ETAT

A- I effet constitutifde la reconna...

B I effet declaratif....

merci et bonne chance

Par **Camille**, le **13/06/2016** à **20:04**

Bjr,

Vi, sauf que le sujet fête maintenant ses dix ans ! Beau déterrage de post !

Par **Aigle**, le **25/03/2018** à **01:05**

[s]/[s]

Salut j'ai fait un devoir de dissertation sur la reconnaissance de l'État. Je vous propose un plan de mon devoir.

I) les critères formels de la reconnaissance

A-les auteurs de la reconnaissance.

B-les caractères et la nature de la reconnaissance.

II)la portée de la reconnaissance

A- une condition d'existence

B-une valeur déclarative

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/03/2018** à **08:11**

Bonjour

Suppression d'un doublon.